

L'instinct révolutionnaire de la classe ouvrière se manifeste *malgré* les théories erronées.

10. *Mesures politiques de la Commune :*

(1) Abolition de l'armée permanente.

(2) Abolition de la bureaucratie : a) tous les fonctionnaires sont élus ; b) traitement n'excédant pas 6 000 francs.

(3) Séparation de l'Eglise et de l'Etat

(4) Instruction publique gratuite

programme  
minimum

*La Commune et les paysans.* En 3 mois tout aurait été différent. (S. 49-50)\*

*La Commune et l'Internationale.* Frankel, *les Polonais* (drapeau de la république mondiale).

11. *Mesures économiques de la Commune :*

(1) Interdiction du travail de nuit des boulangers.

(2) Interdiction des amendes.

(3) Enregistrement des fabriques abandonnées, transfert de ces fabriques à des associations ouvrières ; le montant du salaire doit être fixé par des commissions d'arbitrage (S. 54).

N.B.

On ne s'est pas emparé de la banque. La journée de travail de 8 heures n'a pas été instituée  
Weil, 142

(4) On suspend la vente des hypothèques. On recule le terme (du loyer).

12. Echec. Insuffisances dans l'organisation. Etat de siège. Marché de Thiers et de Bismarck { rôle de Bismarck=assassin mercenaire }. *Semaine sanglante du 21-28 mai 1871.*

Ses horreurs, la déportation, etc. . . Calomnies (S. 65-66).

Enfants et femmes. . .

P. 487:20 000 tués dans les rues, 3 000 morts dans les prisons, etc. . . Tribunaux militaires : au 1<sup>er</sup> janvier 1875, il y avait 13 700 condamnés (80 femmes, 60 enfants), déportation, prison.

\* Démystification des « mystères » : les fourberies de Trochu, l'ordre dans les monastères (S. 54). *On a encore bien peu fait !*

Je n'ai, et ne les proposerai que brièvement, que quelques hypothèses ; mon souhait est qu'elles servent de quelque manière à des enquêtes plus serrées, plus approfondies, et ce, naturellement, « pluridisciplinairement ». Première suggestion, la plus simple ! Il y a cette remarquable ressemblance des situations. De l'an II à 1871, l'Histoire se répète presque exactement, non pas seulement en farce, comme le disait Marx dans une boutade cruelle : c'est le même drame qui recommence. La Patrie en Danger — Patrie, Nation, République ne sont encore qu'un même mot —, le Peuple de Paris une nouvelle fois affronté au Prussien, puis (ou en même temps) au royaliste : ici même, les coïncidences vont très loin, parmi les chefs de l'armée versaillaise, il y a un Charette, petit-neveu de celui de la Révolution, avec ses mobiles bretons, un Cathelineau ! Comment les mots de « chouans » et de « vendéens » ne reviendraient-ils pas tout naturellement sur les lèvres des Parisiens de 1871 ? Il reste qu'une étude diachronique approfondie reste à faire notamment, de 1792 à la Commune, de cette triade Patrie-Nation-République ! Elle est essentielle à une bonne compréhension de ce qu'était le « patriote » de 1871, l'insurgé vrai.

Et puis le Siècle et ses misères ont ressuscité brutalement quelque chose que les progrès économiques du second Empire, sa relative prospérité avaient tendu à faire disparaître, bien que le souvenir n'en soit pas si lointain, puisque la dernière remonte aux années 1853-1855 (voire à 1867, où le pain de deux livres était à cinquante centimes) : la très vieille crise de subsistances, avec elle tout son cortège de conséquences, cette « inégalité de pénurie », comme dit M. E. Labrousse, qui est ressentie plus violemment peut-être que l'inégalité dans la prospérité. Comment les « trente sous », comment ce peuple aux ressources dérisoires, n'auraient-ils pas retrouvé leur haine toute proche du détenteur des subsistances, du marchand de denrées, de l'accapareur, du monopoleur ; du riche aussi qui avait les moyens de se fournir au marché parallèle, au « marché noir » ? Une vieille faim séculaire a réveillé de vieux instincts, rendu leur vie et leur force à de vieux mots traditionnels.

Paris, en outre, n'a pas beaucoup changé, depuis l'an II, dans ses structures sociales, industrielles, guère non plus dans ses structures urbaines, humaines. Je ne tiens pas spécialement à des explications que d'aucuns pourraient qualifier de pauvrement « mécanistes », mais enfin on se doit premièrement de répondre à cette question que soulevait A. Soboul à la dernière page de sa thèse sur les Sans-culottes en l'an II (21). « Tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, artisans et boutiquiers se cramponneront à leur condition. Il serait

intéressant à ce titre de préciser quelle est la part qui, des journées de juin 48 à la Commune de 1871, revient soit au prolétariat proprement dit, soit aux catégories de type traditionnel [...]. » Ma réponse en l'occurrence est quasi formelle. De l'an II à 1871, Paris est resté Paris ; une telle ville, en dépit des apparences, pourrait-elle si vite se modifier, dans sa structure et, j'en ai dit quelques mots déjà, dans son comportement. Parlons chiffres d'abord ! Certes, ce qu'on appelle si mal la révolution industrielle l'a touchée déjà, de grosses fabriques, des usines — en réalité surtout sur son pourtour — sont apparues, la hiérarchie ou l'ordre respectif des métiers industriels sont en train de se modifier. Mais si légèrement ! Je compare, pour ce qui touche les structures du travail, les grandes enquêtes effectuées par la Chambre de Commerce en 1848, 1860, 1872, éliminant pour obtenir une plus grande précision tout ce qui n'est pas à proprement parler métier industriel. Enquêtes patronales, mais ici peu nous importe ! En tête, viennent toujours les métiers les plus traditionnels (je n'aime pas le mot artisanal, pas davantage celui de prolétarien, car on est, on reste dans un entre-deux, qu'on peut, si l'on veut, nommer capitalisme commercial, avec ses entrepreneurs, ses sous-traitants, ses salariés, tantôt concentrés, plutôt à domicile) : le vêtement, pour plus d'un tiers du total, puis les métiers de Paris, l'article de Paris, des travaux de précision à ceux des métaux précieux, au meuble, au livre... (un gros cinquième). C'est la majorité décisive. Viennent ensuite le bâtiment, actif, mais fluctuant sous le second Empire, traditionnel d'ailleurs aussi bien encore, le métal, le petit métal surtout, un dixième environ chacun... Totalisons ! En 1848, 346.000 salariés pour 58.500 patrons ; pour comparaison, en 1860, dans un Paris à peu près équivalent, celui des douze premiers arrondissements nouveaux, 338.000 pour 55.000 ; dans le « grand » Paris, banlieue annexée comprise, 403.000 pour 68.000, et en 1872, 454.000 pour 80.000. Sur ces vingt-deux ans, le rapport des ouvriers aux patrons est toujours resté à peu près de six à un ; il aurait même légèrement décliné en 1872. C'est à peu près la proportion qu'A. Soboul admettait dans le Paris travailleur de l'an II.

On m'objectera naturellement les travaux d'Hausmann, l'afflux considérable de population qui a entraîné l'annexion de 1860. Mais au vrai que s'est-il passé ? Hausmann n'a guère touché à l'Est de Paris, aux quartiers populaires, sauf pour y tracer ces quelques larges avenues qu'il dit stratégiques. La hausse des loyers aidant, il a voulu décongestionner le centre « dangereux de la capitale » ; de ce fait, il a contraint à l'exil en banlieue, toujours plus à l'Est, les vrais Parisiens, vers Belleville notamment. Mais Belleville, le quartier « rouge » par excellence, un des « Mont Aventin » de la Révolution, c'est le plus parisien, le plus traditionnel des quartiers

(21) A. SOBLOUL, *op. cit.*, p. 1035.

de Paris (22) : il y a eu simplement transplantation, « transportation » d'une population qui, par ailleurs, regrette sa vraie ville, et cherche à la reconquérir.

L'afflux constant d'une population nouvelle ? Si l'on en croit les chiffres imparfaits, mais ici me semble-t-il acceptables, du Rapport Appert, un quart environ des individus arrêtés, soupçonnés d'insurrection, est de souche parisienne. Et les auteurs du temps — Maxime du Camp pour 1871, par exemple — présentent volontiers les insurrections parisiennes comme le fait principalement de ces redoutables immigrés, déclassés, qui sont venus chercher à Paris une chance qu'ils n'ont pas trouvée. Thème commun, mais qui ne répond guère à la réalité ! c'est très rarement de déclassés qu'il s'agit, bien au contraire, et c'est oublier avec quelle rapidité, quelle facilité l'ouvrier venu travailler dans la capitale est « naturalisé » parisien. Tous les auteurs le disent, des contemporains Audiganne ou Martin Nadaud à l'historien L. Chevalier (23). Venir à Paris, c'est déjà avoir choisi de rompre avec sa province ; puis le métier, le quartier vous absorbent très vite, la mémoire de la capitale devient vôtre. Quel plus bel exemple de Parisien que le maçon creusois Nadaud, qui a vu 1830, s'est affilié à la Société des Droits de l'Homme, a « fait 1848 », a été exilé par l'Empire, et qui, préfet de la Creuse après le 4 septembre, vient en avril 1871 retrouver Paris et demander à Delescluze de participer à sa Révolution (24). Et l'on sait quel rôle « contagieux », important ici pour notre propos, ont eu ces migrants dont il est un écho privilégié peut-être, mais tout de même typique.

Je parlais de structures industrielles, humaines, mais aussi urbaines. La Ville même est mémoire, une mémoire collective s'enracine, comme le montrait si bien Halbwachs, dans les « pierres de la cité ». Paris, ce sont des pierres, des monuments, des voies qui

(22) C'est ce que j'ai tenté de démontrer pour « Belleville », dans *Les Elections de 1869*, Etudes présentées par L. GIRARD, Bibliothèque de la Révolution de 1848, t. XXI, Paris, 1960. Je puis m'appuyer également sur les études sociales, fondées sur le dépouillement des listes électorales de 1871 que donnent les récents mémoires de maîtrise de C. ARRIBAUD, *La Commune dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement*, soutenu à l'Université de Nanterre, et de R. LE CARRER, *Le IV<sup>e</sup> arrondissement pendant la Commune*, soutenu à Paris I, tous deux en juin 1971. Montmartre est aussi un quartier de « transportation » — il n'est que de se référer à *L'Assommoir* —, et le IV<sup>e</sup> est des plus classiquement parisiens.

(23) L. CHEVALIER, *Les Parisiens*, Paris, 1967, et notamment, p. 362, *Deux mots sur la naturalisation* : « De cette existence collective intense, rassemblée sur elle-même et devenue indispensable, il résulte tout d'abord que les différences d'ethnie et même de race n'opposent pas à l'unité et à la continuité ces obstacles que l'on observe ailleurs. Le sujet mérite un livre. [...] L'influence de la ville est d'autant plus facile que l'assimilation est à moitié faite avant d'être commencée et la partie gagnée avant d'être entamée ; par la seule décision d'aller vivre à Paris, en raison de ce que représente Paris en France et dans le monde, et que ne représente au même point aucune ville [...] »

(24) M. NADAUD, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourgneuf, 1895. Une simple lecture du livre fournira d'innombrables preuves de tout ce que j'avance. Sur l'épisode de son entrevue avec Delescluze, cf. p. 408.

perpétuent un souvenir : la Maison commune, l'Hôtel de Ville, cœur de la cité, la place de la Bastille à l'orée du Faubourg Saint-Antoine, avec sa colonne érigée aux martyrs de 1830 et de 1848, autour de laquelle précisément se font, à partir de février 1871, les grandes démonstrations populaires contre la mauvaise République et contre la paix ; le Panthéon, devant lequel, pendant le Siècle, le maire républicain Bertillon faisait procéder cérémoniellement à des « enrôlements volontaires » ; les grands boulevards (même amputés) où l'on défile, sur la trace de bien des cortèges révolutionnaires d'autrefois (25), où l'on se bat aussi, où l'on promenait les cadavres de Février 1848. A l'opposé, l'abominable colonne dite Vendôme, la colonne Napoléon, pendant dans les quartiers bourgeois de la colonne populaire de la Bastille, l'infâme Palais, toujours, des Tuileries, la Chapelle expiatoire construite en réparation de l'exécution de Louis XVI... H. Lefebvre, avant lui les militants « situationnistes », ont eu raison de souligner que les monuments de Paris ne sont pas « innocents » (26) : les Communeux vont le montrer. Preuve encore de cette perpétuation des souvenirs par les pierres, les rues, les quartiers. L'Internationale à Paris s'est formée depuis 1870 en « sections » — le mot même de la Révolution. Et nombre de ces sections portent les noms d'autrefois : rive droite, les sections du Roule, du Faubourg-Montmartre, du Faubourg-Saint-Denis, du Faubourg-du-Nord, Poissonnière, Popincourt ; rive gauche, la section du Jardin-des-Plantes, celle des Gobelins, celle du Panthéon... On serait bien en peine de les localiser sur une carte du Paris nouveau des vingt arrondissements et des quatre-vingts quartiers, du Paris de 1860 : c'est à celle du Paris sectionnaire d'antan qu'il faut s'en rapporter.

Pour perpétuer les souvenirs, il y a aussi les hommes, les écrits, l'Histoire. Les écrits et l'Histoire ! On souligne volontiers que la décennie qui a précédé 1871 a été marquée par un très vif regain, une redécouverte de l'Histoire de la Révolution, avec *L'Histoire de Saint-Just* d'E. Hamel, en 1859, suivie de son *Histoire de Robespierre*, avec le *Marat* de Bougeart, en 1865, *l'Anacharsis Cloots* de d'Avenel, *l'Histoire de la vie de Danton* de Robinet, *Les Génies de la Liberté* de Gastineau, *Les derniers Montagnards* publiés en 1868 par J. Claretie, avec la réédition par Vermorel en 1866 et 1867 des

(25) Cf. M. OZOUF, « Le Cortège et la Ville, les itinéraires parisiens des fêtes révolutionnaires », *Annales E.S.C.*, 1971, septembre-octobre, p. 889 sq. Aussi bien l'historien de 1871 aimerait exactement redécouvrir ces « couloirs d'avalanche » que parcourent les révolutionnaires en émoi, selon le terme de J.-C. Perrot. Ce n'est pas toujours chose aisée. C'est sur les boulevards qu'on promena les premiers morts de février 1848.

(26) Manifeste de l'Internationale situationniste « Sur la Commune » : « La Commune représente jusqu'à nous la seule réalisation d'un urbanisme révolutionnaire, s'attaquant sur le terrain aux signes pétrifiés de l'organisation dominante de la vie, reconnaissant l'espace social en termes politiques, ne croyant pas qu'un monument puisse être innocent [...] ». Le texte est de mars 1962.

sens vrai du mot (35). Et ce sont des sociétés inquiétantes, qui visent à un bouleversement de la société, pas seulement à des intérêts ou à des réformes passagères, dans l'immédiat. Vingt au moins sont expressément sections de l'Association internationale des Travailleurs, une soixantaine appartiennent à la Chambre fédérale des Sociétés ouvrières, qui n'est qu'une filiale de celle-ci. C'est un syndicalisme parisien qui est né, ou qui a reparu. Le but de ces sociétés ouvrières, que ce soit elles-mêmes qui le définissent ou qu'elles appartiennent à l'A.I.T. : la « résistance » d'abord bien sûr, la défense des salaires, l'exigence de tarifs appropriés ; le droit à une existence ouvrière qui ne soit pas diminuée, inférieure en droit, en qualité, en toutes choses, à celle des autres classes. Dans la foulée aussi, des projets aussi plus ambitieux.

Les syndicats, disait Marx, sont les écoles du socialisme. C'est dans les syndicats que les ouvriers s'éduquent et deviennent socialistes ; parce que tous les jours se mène sous leurs yeux la lutte avec le capital [...]. La grande masse des ouvriers est arrivée à comprendre qu'il faut que sa situation matérielle soit améliorée. Or, une fois la situation matérielle de l'ouvrier améliorée, il peut se consacrer à l'éducation de ses enfants, sa femme et ses enfants n'ont plus besoin d'aller à la fabrique, il peut lui-même davantage cultiver son esprit [...]. Il devient alors socialiste sans s'en douter [...] (36).

Même idée chez E. Varlin, le meilleur sans doute des militants internationaux d'alors : il paya de la vie ses efforts socialistes pendant la Commune :

Les sociétés corporatives [...] méritent surtout nos encouragements et nos sympathies, car ce sont elles qui forment les éléments naturels de l'édification sociale de l'avenir : ce sont elles qui pourront facilement se transformer en associations de producteurs ; ce sont elles qui pourront mettre en œuvre l'outillage social et l'organisation de la production [...] (37).

(35) Dénombrement qui serait encore inférieur à la réalité si l'on en croit Denis POULOT, *op. cit.*, p. 294 : « Nous avons à Paris, en 1870, trois ou quatre cents sociétés coopératives de consommation, plus de cent sociétés coopératives de production ; — deux cents sociétés d'épargne et de prêt mutuel ; — une soixantaine de sociétés de résistance ou de solidarité ; — soixante chambres syndicales d'ouvriers, et beaucoup d'autres groupements, bibliothèques populaires, cercles d'enseignement, etc., etc... »

(36) Extrait d'une conversation entre Marx et le fonctionnaire syndical Hamann, du syndicat des métallurgistes allemands, citée en annexe à *Travail salarié et Capital*, Paris, Ed. sociales, p. 120.

(37) *La Marseillaise*, 11 mars 1870. Je donne le texte *in extenso* de l'article de Varlin, dans mon rapport « Les sections françaises de l'Association internationale des Travailleurs », colloque *La Première Internationale, l'institution, l'implantation, le rayonnement*, Paris, 1968, p. 126-127.

Pindy, délégué français au Congrès de l'A.I.T. de Bâle en 1869, va plus loin encore :

Le groupement des différentes corporations par ville forme la Commune de l'avenir [...]. Le gouvernement est remplacé par les conseils des corps de métier réunis, et par un comité de leurs délégués respectifs, réglant les rapports du travail qui remplaceront la politique [...] (38).

Voilà donc même le mot « Commune » prononcé ! Est-ce que, la Commune faite, on est allé dans ce sens, que j'appellerais en somme de « syndicalisation des moyens de production », pour passer ensuite au stade de la simple « administration des choses » ?

Malheureusement, les poursuites de l'Empire, et plus encore le Siècle, ont démantelé en 1870 les organisations ouvrières. De « chambres syndicales » qui manifestent quelque activité, il ne reste qu'une dizaine, une vingtaine tout au plus. Mais la Commune a eu son ministère du Travail, la Commission du Travail et de l'Echange, exclusivement peuplée d'ailleurs de militants internationaux, sous la direction de Frankel, et celle-ci a activement travaillé. Les Archives historiques de la Guerre ont conservé suffisamment de documents pour qu'on puisse se faire une idée de son activité. La Commission se consacra d'abord aux humbles tâches de remise en route de la vie de la Ville, mais très vite on en venait aux questions ouvrières proprement dites. Pour faciliter la reprise du travail et, comme on disait, « égaliser » les rapports entre patrons et ouvriers, on assurait l'ouverture dans chaque mairie de sortes de bourses du travail recueillant offres et demandes d'emploi. Bientôt aussi affluaient les revendications proprement ouvrières. La plus essentielle : que la Commune donne préférentiellement, voire exclusivement, le travail dont elle disposait aux associations ouvrières de production (pour la plupart dépendantes des chambres syndicales) ; c'est ce que réclament relieurs, tailleurs et cordonniers, fondeurs en suif, travailleurs des cuirs et peaux... C'est déjà d'organisation du travail qu'il s'agit. Tailleurs ou cordonniers entendent se passer des confectionneurs et des intermédiaires. Et la Commission recevait d'en bas des propositions ouvrières pour une totale refonte sociale. J'ai déjà cité ailleurs plusieurs de ces projets, je ne retiens que quelques fragments principaux de celui du sculpteur Brismeur.

[...] Il faudrait que l'Internationale [...] établît à Paris [...] une ou deux corporations des plus indispensables et des plus nombreuses qui, une fois établies, s'empareraient de tous les travaux à faire [...]. Cette corporation ou ces deux corporations travaillant

(38) Voir le rapport de Pindy sur les sociétés de résistance, présenté à la séance du 11 septembre 1869 dans *La Première Internationale, Recueil de documents* présentés sous la direction de J. FREYMOND, Genève, Droz, 1962, t. II, p. 108-109.

et fonctionnant avec avantage pourraient aisément prélever sur le produit de leurs travaux une somme de dix à quinze pour cent qui servirait à établir d'autres corporations [...]. L'administration de la première [...] pourrait servir de modèle et de moyen pour établir tous les corps les uns après les autres et quand une fois nous aurions aboli toutes les exploitations particulières des patronages et que nous serions maîtres de nos travaux, nous réduirions facilement le commerce et le capital à nos lois [...] (39).

Concrètement, il faut et il suffit d'un point de départ, crédit ou capital, que la Commune est bien évidemment là pour fournir, permettant « d'établir » une, quelques associations ouvrières dans un, quelques métiers. Mieux gérées, puisque par les ouvriers eux-mêmes, leurs bénéfices revenant tout entier aux travailleurs sans qu'intervienne le prélèvement d'un « inutile » patron, elles feront une concurrence décisive aux entreprises restées capitalistes, et s'étendant par contagion, annihileront progressivement celles-ci. La Commission du Travail a, si je puis dire, obtempéré : je recense au moins dix associations auxquelles elle a donné par référence l'ouvrage, et le mouvement devait continuer.

Ici un point particulier, mais d'importance, celui de l'organisation du travail des femmes, problème ancien, question toujours brûlante, et les femmes sont de loin la main-d'œuvre la plus déshéritée dans le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle. La Commission y avait beaucoup travaillé, avait élaboré des projets, mais comme on se veut particulièrement « anti-autoritaire » en 1871, chez les Internationaux surtout, la réalisation fut bientôt confiée aux femmes elles-mêmes :

Les comités de l'Union des femmes [*l'organisation formée et dirigée par E. Dimitrieff*] sont chargés par la Commission du Travail et de l'Echange de faire les études préparatoires pour l'organisation d'ateliers coopératifs [...] (40).

Une œuvre socialiste était ici en cours, il est possible — on ne saurait cependant l'affirmer en toute certitude — que de premiers ateliers coopératifs et fédérés féminins aient vu le jour. Le temps manqua.

A mes yeux, il y eut enfin et surtout le décret de la Commune du 16 avril qui chargeait les chambres syndicales de confisquer les ateliers abandonnés et de prévoir leur « prompte mise en exploitation [...] par l'association coopérative des ouvriers qui y étaient employés ». Beaucoup jugent ce décret au fond insignifiant. Comment dès lors justifier l'enthousiasme incontestable qu'il soulève au sein des organisations ouvrières ?

(39) Voir de plus larges extraits de ce projet dans mon *Procès des Communaux*, p. 217-219.

(40) A.H.G., Ly 23.

#### Tailleurs :

[...] Jamais occasion plus favorable n'a été offerte par un gouvernement à la classe des travailleurs. S'abstenir serait trahir la cause de l'émancipation du travail [...].

#### Mécaniciens :

[...] Pour nous, travailleurs, voici une des grandes occasions de nous constituer définitivement et enfin de mettre en pratique nos études patientes et laborieuses de ces dernières années [...].

#### Bijoutiers :

Au moment où le socialisme s'affirme avec une vigueur inconnue jusqu'alors, il est impossible que nous, ouvriers d'une profession qui subit au plus haut degré l'influence de l'exploitation et du capital, nous restions impassibles au mouvement d'émancipation qui s'exprime sous un gouvernement véritablement et sincèrement libéral [...].

#### Comment justifier l'élogieuse appréciation de Marx ?

[...] Oui, messieurs, la Commune entendait abolir cette propriété de classe qui fait du travail du grand nombre la richesse du petit. Elle visait à l'expropriation des expropriateurs [...]. Si la production coopérative ne doit pas rester une feinte et un piège ; si elle doit remplacer le système capitaliste : si des associations coopératives unies doivent régler la production nationale sur un point commun, la prenant ainsi sous leur propre contrôle et mettant fin à l'anarchie constante et aux convulsions périodiques qui sont les fatalités de la production capitaliste, que serait-ce, messieurs, sinon du communisme, du très « possible » communisme ? [...].

Il se peut que Marx enjolive, qu'il extrapole. Je n'en crois pas moins profondément que le décret du 16 avril était le début de la restitution aux travailleurs de leurs moyens de travail, qu'il faut l'inscrire comme une pièce maîtresse dans le processus de « syndicalisation » progressive et pacifique des moyens de production, qui était le but final. Ce qu'il subsiste de Chambres syndicales (et de nouvelles à l'occasion apparaissent) s'organise promptement en « Commission d'Enquête et d'Organisation du Travail », qui siège en mai ; le mandat qui est donné aux délégués est celui-ci :

Supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme, dernière forme de l'esclavage. Organiser le travail par associations solidaires à capital collectif et inaliénable.

Le temps manqua, encore une fois. Dix syndicats avaient entrepris le travail de recensement des ateliers abandonnés et la mise sur pied d'associations de production. Mais la séance où la Commis-

## LES TENDANCES DE LA COMMUNE

Depuis la *Guerre civile en France* de Marx, cette question : quelles étaient les tendances des Communards, quel était leur programme, est fort controversée.

Pour tenter de donner une réponse plusieurs approches sont possibles.

En premier lieu, un dépouillement des pièces des procès faits aux Communards arrêtés après la semaine sanglante révèle que pour 1.000 de ceux-ci, il y avait 76 petits bourgeois, 49 gens de maison, 11 paysans, 80 employés, 149 manœuvres mais 545 ouvriers. En 1851 parmi les insurgés arrêtés il n'y avait que 381 ouvriers sur 1.000, mais 220 petits bourgeois. Plus du quart de ces ouvriers arrêtés sont des métallurgistes (ils étaient moins d'un cinquième en 1851). Ainsi la Commune est bien une insurrection ouvrière dont les ouvriers sont davantage des ouvriers de l'industrie moderne que lors des insurrections précédentes. Parmi les membres du Conseil de la Commune, 25 — le tiers — sont des ouvriers.

On a l'habitude, en deuxième lieu, de distinguer dans le Conseil une majorité petite bourgeoise et une minorité ouvrière. Ce qui les oppose c'est davantage un style, beaucoup plus réaliste et politique chez la seconde, beaucoup plus phraseur et oscillant de la compromission au révolutionnarisme chez la première, qu'une attitude politique nette et constante.

Dans la majorité, les blanquistes sont des révolutionnaires courageux, alors que les radicaux sont réticents devant les mesures sociales. Dans la minorité quelques internationalistes se posent assez clairement la question du pouvoir politique, alors que les proud'hoiens et anarchistes s'en désintéressent largement.

On pourrait peut-être voir les clivages essentiels se faire sur la question suivante : la Commune est-elle un gouvernement seulement démocratique et patriote prolongeant la grande révolution bourgeoise, ou un gouvernement qui développe aussi l'égalité sociale. De ce point de vue l'étude du vocabulaire est intéressante : pour certains Communards le mot *peuple* revient le plus souvent, alors que chez d'autres le mot *travailleur* est courant.

De ce point de vue, les clivages entre majorité et minorité ne sont plus aussi nets. Un Vallès, par exemple, considéré comme majoritaire, est sensible à la *misère*, avec il est vrai beaucoup d'idéalisme. De même l'attitude des Communards quant à la question de la forme du pouvoir est fort complexe : sur le plan théorique, certains de ceux qui participent à la Commune y arrivent avec l'idée que la République est nécessairement accompagnée d'un pouvoir centralisé de style jacobin, les autres avec l'idée qu'au contraire elle doit être une fédération de communes. La pratique politique de la Commune nécessairement réduite à Paris, a empêché que ce problème se pose concrètement aux Communards, mais il faut constater que tous, sauf les quelques éléments grands bourgeois ralliés à la Commune par patriotisme, se sont entendus sur la nécessité dans les circonstances d'alors d'une forte discipline démocratique, associant un gouvernement représentatif et élu à l'intervention incessante de la démocratie directe (assemblées, élections fréquentes à tous les postes).



## LA VIE POLITIQUE SOUS LA COMMUNE

Aujourd'hui la forme typique de la vie politique est la manifestation de masse — défilé ou meeting. La Commune a connu quelques manifestations de ce genre : on connaît la belle description de Vallès de la journée du 26 Mai. Une autre forme aujourd'hui courante est évidemment la réunion intérieure de l'organisation à laquelle on appartient.

Pendant la Commune, et en tenant compte du fait que le tour de garde aux fortifications ou dans les garnisons de la ville est un acte politique, la manifestation politique essentielle tient du meeting et de la réunion intérieure : la séance des clubs, à la suite d'une tradition démocratique française ininterrompue depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des historiens ont recensé au moins 35 clubs : il est très significatif qu'on n'en trouve aucun dans les arrondissements bourgeois du 16<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, mais 14 dans les quatre arrondissements où se trouvent les vieux « faubourgs » révolutionnaires (Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Marcel).

Le club est un lieu d'information : on y lit les nouvelles transmises par le gouvernement, la presse ou les autres clubs — un lieu de discussion — un lieu de mobilisation — un lieu d'éducation (Exemple de thèmes d'exposé et de discussion : La Commune de Paris, son rôle, ses attributions — La Femme par l'Église et par la Révolution) — un lieu d'élaboration politique par le moyen des pétitions, des résolutions et des amendements qui y sont apportés. Les Clubs se montrent extrêmement soucieux des problèmes économiques et de la vie quotidienne : salaires, taux des loyers, ravitaillement. Autant qu'on puisse le comparer il semble établi que la fréquentation des clubs sous la Commune fut considérablement plus nombreuse que celles des clubs ou des sections de la Révolution de 93 : les commentateurs bourgeois eux-mêmes décrivent des séances suivies toujours par plusieurs centaines de personnes (on se réunit le plus souvent dans les églises). Les clubs semblent témoigner de remarquable niveau politique du peuple parisien.

## LES FEMMES DE LA COMMUNE

La participation des femmes à la Commune fut très remarquée. La bourgeoisie se servit de la surprise produite par ce fait pour accuser la Commune de vouloir briser la famille et la morale.

Tout d'abord la phase démocratique de la Révolution de 1789 avait vu également une politisation importante des femmes du peuple. Ensuite, comme toute période de guerre, le siège de Paris avait donné aux femmes une place très importante dans la défense de Paris, ce qui les avait amené à être confronté aux mêmes problèmes que les hommes. Enfin les caractères sociologiques de la population parisienne expliquaient la plus grande disponibilité des femmes à l'action politique : dans le peuple parisien, la plus grande partie des femmes travaille, le concubinage est largement répandu, l'entraide d'une famille à une autre pour la garde des enfants assez habituelle : tout cela donnait à la travailleuse et à la ménagère parisienne un visage très différent de celui qu'imposait le Code Civil bourgeois.

Cette émancipation de la femme sous la Commune ne s'est pas faite sans contradiction : on nota de grandes réticences de la part de nombreux militants à accepter à part entière l'action des femmes, il y eut tendance à considérer qu'il y avait des problèmes spécifiquement féminins (comme l'éducation des très jeunes enfants), la Commune ne donna pas le droit de vote aux femmes.

Cependant la Commune organisa des commissions pour la création de crèches (c'est sans doute le premier exemple historique d'un tel projet), d'écoles maternelles laïques, et décida d'abolir la distinction entre enfants légitimes et illégitimes. Par ailleurs les preuves sont nombreuses de l'existence et de l'activité d'un grand nombre de clubs, sociétés, organisations d'entraides composés de femmes et l'on connaît la part prise par les femmes dans les combats de la Semaine Sanglante.



La Commune a vécu trois mois pendant lesquels elle a d'abord été contrainte de faire la guerre. Il est donc mal venu de reprocher à la Commune de n'avoir dans la pratique pas fait grand-chose. L'œuvre de la Commune ce sont avant tout ses lois qu'elle projetait de mettre en application, la paix revenue. Et l'étonnant n'est pas le peu de mesures d'application de ces lois, mais bien au contraire leur nombre, eu égard aux circonstances.

— La Commune a résolument considéré que l'intérêt national passait avant le respect absolu du droit de propriété : elle a proclamé un moratoire des dettes et des loyers.

— La Commune a interdit la pratique des retenues et amendes sur les salaires. On sait combien plus tard Lénine attachera d'importance à la lutte contre cette pratique patronale.

— La Commune a voté le principe de remise aux travailleurs des entreprises abandonnées par leurs propriétaires émigrés à Versailles.

— La Commune s'est engagée sur la voie de la diminution de la journée de travail en interdisant le travail de nuit dans les boulangeries.

— La Commune a décrété le principe de l'enseignement gratuit, laïque, obligatoire — le principe de l'enseignement pour les adultes — le principe de la gratuité des fournitures scolaires.

— La Commune a, pour la première fois, pris des mesures qui allaient dans le sens de la reconnaissance de droit à la culture comme un droit de l'homme.

— La Commune a repris de la Révolution mais étendu à tout le peuple le principe de l'élection et de l'égal accès aux fonctions de justice, de police, de défense. Elle fit des fonctionnaires non des professionnels mais des militants rétribués à des taux voisins des salaires ouvriers.

— Dans sa pratique, la Commune s'engagea sur la voie de l'égalité politique donnée aux femmes, bien qu'elle ne leur donna pas encore le droit de vote.

— La Commune fit preuve d'un esprit internationaliste très en avance sur son temps en considérant comme citoyens français tous les étrangers qui se mettaient au service de la France démocratique et elle leur confia les plus hauts postes militaires et politiques.

#### LA PROVINCE PENDANT LA COMMUNE A PARIS

La situation particulière de Paris revient comme un leit motiv dans la rapide appréciation de la Commune que ce livre essaie de donner. Il va de soi qu'il ne s'agit là d'aucun déterminisme géographique : l'opposition ne fut pas entre Paris et la province, mais entre Paris ouvrier et la masse paysanne (les deux tiers de la population française) qui n'a connu la Commune que par la propagande bourgeoise et qui ne la comprit pas du tout.

Mais les agglomérations urbaines, même assez petites, ont connu entre juillet 1870 et mai 1871 de très nombreuses manifestations et pour certaines des tentatives de Commune pendant quelques jours (12 à Marseille, ce qui fut le maximum).

Mais ces manifestations et ces tentatives furent pour l'essentiel de tendances *républicaines* et largement dominées par la petite bourgeoisie radicale. Lissagaray écrit, décrivant la Commune de Saint-Étienne où pourtant les ouvriers dominaient en nombre : « Dans cette ruche ouvrière, à côté des milliers de mineurs de la Ricamarie et de Firminy, on ne trouvait pas un mot de la question sociale ».

... « Les gouvernements qui nous ont précédé avaient fait du théâtre l'enseignement de tous les vices », il faut en faire désormais *l'enseignement de toutes les vertus* ».

Cette maxime d'Urbain, prononcée au cours de la séance du Conseil de la Commune le 19 mai 1871, la Commune n'eut guère le temps de la réaliser. Pourtant, malgré la brièveté de sa durée et de ses tâches nombreuses, la Commune prit toutes les mesures pour un fonctionnement normal de toutes les activités culturelles. « Les théâtres, disait Édouard Vaillant, doivent être considérés surtout comme un grand établissement d'instruction ». De nombreux artistes souscrivirent avec enthousiasme à cette tâche et notamment M<sup>lle</sup> Agar, Sociétaire de la Comédie Française qui participa à plusieurs représentations en faveur des veuves et des orphelins. Elle fut traînée dans la boue par les Versaillais et dut remettre sa démission du Théâtre-Français après la Commune.

Dans les archives historiques de la guerre, sur 34.722 dossiers, on note : 5.458 ouvriers du bâtiment, 4.135 ouvriers métallurgistes, 2.791 ouvriers du bois, 2.413 travailleurs d'art, 1.500 ouvriers en chaussures, 1.348 ouvriers du vêtement, 925 ouvriers du livre...; et puis aussi : 1.516 petits commerçants, 1.200 rentiers, négociants et membres de professions libérales, 1.700 domestiques et concierges.

En octobre 1871, un fonctionnaire du Conseil municipal évaluait à plus de 100.000 le nombre des ouvriers qui, tués, prisonniers ou en fuite, manquaient à Paris. Et on ne comptait pas les femmes. Sur 20.000 ébénistes, 6.000 étaient manquants, sur 8.500 bronziers plus de 1.500, sur 30.000 ouvriers tailleurs plus de 10.000.

On estime à plus de 40.000 fédérés arrêtés.

Il n'y avait pas assez de prisons pour un aussi grand nombre de détenus.

Thiers imagina de les incarcérer sur les pontons.

La marine française, au mépris de toutes ses traditions fut ainsi par la volonté du vieillard sinistre, transformée en geôlière.

Voici la liste des principaux lieux de détention.

- *au large de la côte Est du Cotentin* : le fort des îles Saint-Marcouf
- *à Cherbourg* : le fort du Roule — le fort de l'île Pelée — le fort du Hommet — le fort du Musoir-Est
- *au large de la côte Ouest du Cotentin* : les îles Chaussey
- *à Brest* : le fort de Querlen
- *à Lorient* : la maison d'arrêt du Port, la citadelle de Port-Louis
- *Belle-Ile*
- *l'île de Noirmoutier*
- *l'île d'Yeu*
- *dans la rade de l'île d'Aix (Rochefort)* : le fort Liédot à l'île d'Aix — le fort Boyard — le fort de l'île d'Enet — le fort de Fouras — le fort de l'île Madame — le fort des Saumonards dans l'île d'Oléron — la citadelle du Château dans l'île d'Oléron.

Les insurgés qui n'étaient pas emprisonnés dans les dépôts côtiers furent entassés dans les pires conditions d'hygiène sur les pontons-casernes formés par les vaisseaux de la Marine.

Il y en avait huit à Cherbourg — douze à Brest — trois à Lorient — quatre à Rochefort.